

► CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Des sirènes ont été installées autour des sites nucléaires. Si elles émettent un son ininterrompu, c'est pour avertir d'un danger. Vous pouvez à ce moment-là adopter 5 bons réflexes.

Rentrez ou restez à l'intérieur.



Vous mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche est une mesure simple, rapide et efficace pour vous protéger. Restez-y jusqu'à ce que l'alerte soit officiellement levée.

Fermez portes et fenêtres.



Installez-vous dans une pièce centrale au rez-de-chaussée du bâtiment. Eloignez-vous des fenêtres, elles offrent moins de protection qu'un mur.



Écoutez la radio ou regardez la télévision.

Pour obtenir des recommandations et des informations supplémentaires.



Évitez de téléphoner.

Une saturation des lignes téléphoniques peut entraver le bon fonctionnement des services de secours.



Laissez les enfants à l'école.

Rester à l'intérieur est aussi leur meilleure protection et les enseignants suivent les mêmes consignes que vous.

Editeur responsable: J. Raes - Service Public Fédéral Intérieur - Rue Ducale 53 - 1000 Bruxelles - Information de l'autorité fédérale.

Si un grave accident nucléaire se produit, les experts et les responsables politiques collaborent, se coordonnent et prennent les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité.

► Pour plus d'information?

- Surfez sur www.risquenucleaire.be
- Appelez le numéro vert 0800 14 689

Information du Gouvernement fédéral



Vous comprenez évidemment qu'il ne faut pas tout emballer en cas d'accident nucléaire.

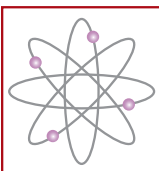
Cette brochure vous apprend les bons réflexes à adopter. Il convient donc de la conserver dans un endroit facilement accessible.

Le risque d'un accident nucléaire ou radiologique est minime, mais pas nul. C'est pourquoi il est important que vous connaissiez exactement les gestes qui sauvent.

Face à une éventuelle contamination radioactive, vous êtes en effet le meilleur garant de votre protection et de celle de votre famille.

► LA RADIOACTIVITÉ EST-ELLE DANGEREUSE?

Le corps humain est touché quotidiennement par un rayonnement provenant de la terre et de l'univers. Il peut aussi être exposé brièvement à un rayonnement lors d'exams médicaux.



Si un grave accident se produit dans un site nucléaire, vous risquez par contre d'être exposé à une dose de rayonnement élevée et incontrôlée qui peut engendrer de multiples affections.

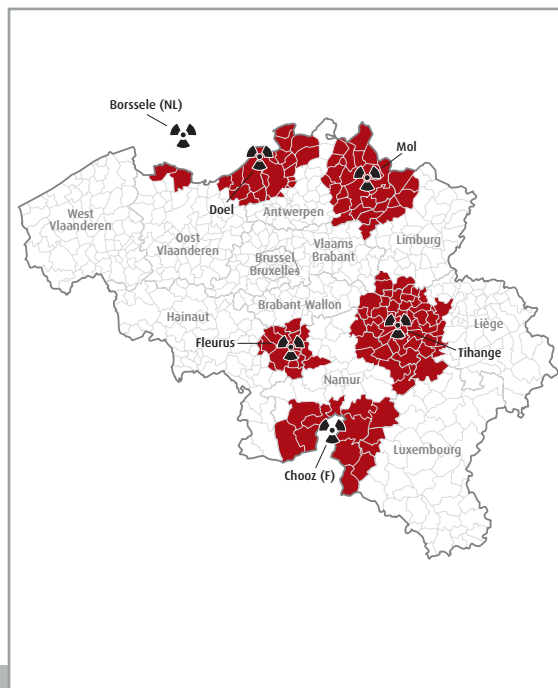
Pour vous protéger contre ce risque, il suffit de respecter une série de mesures simples, telles que se mettre à l'abri dans un bâtiment.

► SITES NUCLÉAIRES IMPORTANTS

Quatre sites nucléaires sont implantés en Belgique:

- **à Doel: Centrale nucléaire d'Electrabel (Groupe GDF Suez)**
- **à Tihange: Centrale nucléaire d'Electrabel (Groupe GDF Suez)**
- **à Mol-Dessel: Centre d'Etude de l'Energie Nucléaire Studiecentrum, Belgonucleaire et Belgoproces**
- **à Fleurus: Institut national des Radio-Eléments**

Deux centrales nucléaires sont à proximité des frontières belges: **Chooz** en France et **Borssele** aux Pays-Bas.



► QUE FONT LES AUTORITÉS?

Les autorités prennent des mesures pour limiter les conséquences d'un accident nucléaire. Afin de coordonner ces mesures de protection de la population et de l'environnement, le plan national d'urgence nucléaire est activé.

• **Alerter la population**

En cas de situation d'urgence, les autorités vous alertent via différents canaux tels que les sirènes, les médias.

• **Recommander la mise à l'abri**

La mise à l'abri dans un bâtiment le plus proche est une mesure rapide et efficace pour vous protéger.

• **Protéger les aliments**

Les autorités prennent des mesures visant à éviter que des aliments contaminés par la radioactivité soient consommés.

• **Recommander la prise de comprimés d'iode**

Les autorités peuvent, si nécessaire, distribuer et recommander la prise de comprimés d'iode. Le comprimé d'iode est un médicament préventif qui ne peut être utilisé que lorsque les autorités le recommandent expressément.

• **Coordonner la gestion de crise**

Les experts, les exploitants de sites nucléaires et les autorités (inter)nationales, provinciales et communales testent régulièrement le plan d'urgence nucléaire. En cas d'accident, ils travaillent en étroite collaboration.